

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 mai 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

L'ÉNERGIE

[Traduction]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA NÉCESSITÉ DE CONCLURE UN ACCORD SUR LES PRIX AVEC
LES PROVINCES DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

LES BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'il y a 600,000 Canadiennes de plus de 65 ans qui sont célibataires, veuves ou divorcées et que 60 p. 100 d'entre elles sont pauvres, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Sud (M. Roche):

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la Pan Canadian, qui exploite les installations de 65 sociétés, a réduit sa production de pétrole dans l'ouest du Canada, en particulier dans la région de Weyburn, ces sociétés ont décidé, la semaine dernière de ralentir la production de leurs 480 puits de 75 p. 100, production pour laquelle elles touchent \$17.75 le baril à la tête du puits, alors que le gouvernement continue d'acheter du pétrole étranger à \$40 le baril. Étant donné que le prix de l'essence à la pompe a augmenté de 50c. le gallon depuis un an, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que le gouvernement soit blâmé de son incapacité à répondre aux besoins des Canadiens âgés et qu'il prenne des mesures positives pour remédier à cette grave situation.

Que le ministre de l'Énergie mette un terme à la guerre froide qu'il a suscitée entre l'Est et l'Ouest, et qu'il s'occupe de la très grave question, comme il en a le devoir, de conclure un accord sur les prix avec les provinces de l'ouest du Canada, de façon que celles-ci puissent répondre aux besoins énergétiques de notre grand pays.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Non.

* * *

* * *

LES RELATIONS DE TRAVAIL

L'ÉCONOMIE

LA GRÈVE DES CHEMINOTS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE AMÉRICAINE POUR LE
CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, l'arrêt de travail de 200 cheminots en Colombie-Britannique désorganise complètement les expéditions de céréales de l'Ouest. En Alberta, 1,500 wagons chargés attendent sur des voies de garage, certains trains d'un mille de long ne peuvent se rendre à destination en raison de l'embouteillage. La réputation du Canada comme fournisseur fiable de grains de qualité est compromise.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Compte tenu du fait que la semaine dernière le taux d'escompte était en Allemagne de l'Ouest de 13.8 p. 100, au Royaume-Uni de 13 p. 100, aux Pays-Bas de 12 p. 100, et en Suisse et au Japon de 6.5 p. 100; comme il ne s'est produit aucune saignée massive de capitaux de ces pays vers les États-Unis où le taux d'escompte était de 20.5 p. 100, et étant donné aussi que d'après le gouvernement le Canada doit relier son taux d'escompte à celui des États-Unis d'Amérique, je propose donc appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Je propose donc, appuyé par le député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que le ministre chargé du transport et de la Commission du blé intervienne personnellement pour régler ce litige et faire acheminer de nouveau le blé de l'Ouest vers les marchés mondiaux.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?